

# Postes vacants au sein du Conseil national de l'ACPLS

L'ACPLS est à la recherche de candidats qui siègeraient à son Conseil national (CN) pour représenter les membres :

- du Québec
- du Nouveau-Brunswick
- de l'Île-du-Prince-Édouard
- de Terre-Neuve et Labrador
- de l'Alberta
- des Territoires du Nord-Ouest

Le CN est composé de représentants bénévoles de chaque province et territoire qui soutiennent les activités et les initiatives de l'ACPLS dans leurs régions. Les représentants assistent aux réunions provinciales d'associations de langues dans un rôle de liaison. Ils représentent l'ACPLS aux conférences ou aux événements provinciaux de langues, appuient la communication et la participation dans les programmes et activités de l'ACPLS qui ont lieu dans leur région, et favorisent le recrutement et la conservation des membres.

Si vous êtes membre en règle de l'ACPLS des provinces et territoire mentionnés ci-dessus et qu'un mandat d'au moins deux ans au sein du CN de l'ACPLS vous intéresse, **veuillez poser votre candidature par courriel au bureau national à [caslt.admin@caslt.org](mailto:caslt.admin@caslt.org) d'ici le 7 avril 2019**. Les représentants au sein du CN peuvent remplir jusqu'à trois mandats consécutifs de deux ans.

Votre mise en candidature doit être soumise par écrit en y incluant :

- Une courte **biographie** (75 mots maximum) ainsi qu'une **photo digitale** (format passeport de haute résolution)
- Un **message aux membres de votre région** (100 à 250 mots) partageant vos compétences et motivations qui vous incitent à présenter votre candidature
- votre curriculum vitae

*Les personnes souhaitant présenter leur candidature au Conseil national ou souhaitant voter doivent être membres actifs de l'ACPLS :*

- *avant le 7 avril si vous êtes candidat*
- *avant le 15 avril si vous avez l'intention de voter*

*Si vous n'êtes pas certain de votre statut actuel, veuillez confirmer avec Melanie Malo à [caslt.admin@caslt.org](mailto:caslt.admin@caslt.org) ou au 613-727-0994, poste 233.*

Si une seule candidature est reçue, cette personne sera élue par acclamation pour représenter cette province ou territoire au Conseil national.

Si deux candidatures ou plus sont reçues, des élections auront lieu. Le 15 avril 2018, le bureau national de l'ACPLS avisera tous les membres en règle de cette province ou territoire et leur fera parvenir un bulletin de vote accompagné du message aux membres, la biographie, la photo et le CV des candidates et des candidats. Ce bulletin de vote devra être complété en ligne au plus tard le 26 avril 2019.

Les représentants nouvellement élus, que ce soit par acclamation ou vote, seront invités à assister à l'Assemblée générale annuelle de l'ACPLS et Journée de réseautage, ainsi que la réunion du CN de l'ACPLS qui se tiendront à Ottawa du 26 au 28 septembre 2019, où l'annonce officielle sera faite.

Meilleures salutations,

**Francis Potié**

Directeur général

Association canadienne des professeurs de langues secondes (ACPLS)

